



VILLE DE PLAN-DE-CUQUES

DECISION

**PORTANT FIXATION DES TARIFS DE
VENTE DES TICKETS DE PATINOIRE -
CARROUSEL ENFANTIN ET ANIMATION
CALECHE PENDANT LE VILLAGE DE
NOËL 2022 -**

Monsieur le Maire de la Ville de Plan-de-Cuques,

Réf : LS/RI/CD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2020 enregistrée le 6 Juillet 2020 en Préfecture des Bouches-du-Rhône , permettant de déléguer à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus à l'article L 2122.22 alinéa 2 et L 2122.23 ,

Considérant que la ville organise du 2 au 25 Décembre 2022, « Un Village de Noël » composé de diverses animations dont une patinoire, un carrousel enfantin et une animation de calèche de Noël,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'édition 2022 de fixer les tarifs de vente des tickets de ces attractions en direction de la population.

MONSIEUR LE MAIRE DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs de vente des tickets des attractions en direction de la population comme suit :

- 2,50 euros le tour de Carrousel enfantin ;
- 2,50 euros l'animation de Calèche de Noël ;
- 4,50 euros la 1 /2 heure de patinage pour enfants jusqu'à 12 ans révolus ;
- 6,50 euros la 1/2 heure de patinage pour adultes.

ARTICLE 2 : Que les recettes seront versées au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations et publiée pendant deux mois sur le site de la ville.

ARTICLE 4 : Communication de la présente décision sera faite aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour le contrôle de légalité.

Fait à Plan-de-Cuques le 18 Novembre 2022

Le Maire de Plan-de-Cuques

Laurent SIMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de PLAN-de-CUQUES" and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE :

PUBLIÉE EN MAIRIE LE : 21 NOV. 2022

VISÉE EN PRÉFECTURE LE :

21 NOV. 2022